

Enjeux de l'initiative de sécurité en format « 5+5 »

Jean-François COUSTILLIERE

Introduction :

La sécurité de l'Union européenne dépend étroitement de celle de l'espace méditerranéen. Cette dernière intéresse également, bien sûr, les pays arabo-musulmans de la rive Sud. Mais elle concerne aussi les Etats-Unis pour des raisons liées à l'accès aux ressources pétrolières et de relations privilégiées avec Israël.

Ces constats ont conduit à l'émergence d'un certain nombre d'initiatives multinationales¹, toutes destinées à favoriser l'établissement de la paix et de la sécurité dans cette zone. Ces initiatives peinent à progresser et les résultats concrets sont globalement décevants. Les raisons en sont parfois techniques. Elles sont surtout liées à la complexité des relations internationales dans cette zone, aux intérêts souvent divergents et aux solidarités multiples, qu'aggravent encore des conflits persistants.

Face à cette situation, le 21 décembre 2004, les ministres de la Défense des pays participants du « 5+5 »² se sont réunis à Paris, et ont lancé une nouvelle initiative de « sécurité » pour la Méditerranée. Le but est d'adopter un format plus restreint, visant à promouvoir une action concrète dans un espace géographique limité, et ainsi de s'efforcer d'échapper aux paramètres qui conduisent aux difficultés précédemment évoquées. L'objectif est de proposer une voie plus efficace pour permettre, à terme, le développement du volet « politique et sécurité » du Processus de Barcelone³ jugé lent à se développer,

Après avoir explicité le contexte de la naissance de cette initiative, il conviendra de décrire les fondements de la démarche, avant de dresser un premier bilan du « 5+5 » et enfin de conclure sur les perspectives de développement.

¹ Processus de Barcelone, volet méditerranéen de l'OSCE, Dialogue méditerranéen de l'OTAN, Forum méditerranéen etc

² Format « 5+5 » = Algérie, Espagne, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal, Tunisie.

³ Initié à la Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères (Barcelone-novembre 1995), le Partenariat euro-méditerranéen regroupe les 25 membres de l'Union européenne et les 12 partenaires de la rive sud de la Méditerranée (Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Tunisie, Turquie). Il comporte trois volets : politique et sécurité, économique et financier, social, culturel et humain.

LA NAISSANCE DE L'INITIATIVE

Le 12 septembre 2003, le ministre de la Défense français s'exprimait à Lisbonne sur les difficultés du Processus de Barcelone à faire émerger son volet « politique et sécurité ». Pour le relancer, il proposait une initiative impliquant un nombre réduit de pays, dans une zone géographique très limitée, et sur des projets choisis en partenariat, à partir d'intérêts identifiés comme communs.

Lors de la réunion des ministres de la Défense de l'UE à Rome en octobre 2003, le ministre proposait de créer un groupe de travail restreint et non officiel visant à identifier des actions concrètes à conduire entre l'Algérie, l'Espagne, la France, l'Italie, le Maroc, le Portugal et la Tunisie. Cette démarche, appelée « 4+3 », était annoncée par le ministre de la Défense lors de sa visite à Alger le 17 juillet 2004. Une première réunion d'experts, tenue le 30 septembre 2004 à Paris, rassemblait des représentants de ces pays en format « 4+3 » qui, très rapidement, relevaient que la demande aurait plus de chance de succès si elle s'ouvrait à d'autres pays du pourtour de la Méditerranée occidentale.

À Rome, le 19 novembre 2004, une deuxième réunion d'experts en format « 5+5 » élaborait les projets des documents fondateurs (déclaration d'intention, plan d'action), destinés à être signés par les ministres de la Défense des dix pays du format « 5+5 ».

LES FONDEMENTS DE LA DÉMARCHE

Le 21 décembre 2004 à Paris, les ministres de la Défense du format 5+5, signaient, sous la présidence française, les deux documents fondamentaux pour l'exercice « sécurité » : la déclaration d'intention qui fixe le cadre, les objectifs et les ambitions de la démarche ; le plan d'actions qui arrête pour 2005 les orientations à mettre en œuvre.

La déclaration d'intention

La déclaration d'intention exprime la volonté des dix ministres d'instaurer un processus pragmatique et progressif, par la mise en œuvre d'actions de coopération concrètes et réalisables à court terme, entre les forces armées des pays riverains de la Méditerranée. Fondée sur le partenariat, son objectif est de permettre à tous les participants de s'exprimer librement et dans un esprit de co-responsabilité.

Les ministres de la Défense se réuniront une fois par an afin de dresser le bilan du plan en cours d'exécution et d'approuver le plan d'action de l'année suivante.

Un comité directeur, constitué de responsables du ministère de la Défense de chaque pays, se réunira deux fois par an. Il est chargé de lancer et de suivre l'exécution de chaque action et de désigner des comités *ad hoc* d'experts. Il doit présenter un point d'avancement de l'exécution du plan d'action et proposer les priorités pour l'année suivante lors de la réunion annuelle des ministres.

Enfin, des comités *ad hoc* d'experts organiseront en tant que de besoin les actions évoquées dans le plan d'actions.

Le plan d'actions

La coopération multilatérale sur les questions de sécurité en Méditerranée occidentale, en format «5+5», a pour objectif de promouvoir des activités de coopération dans les domaines d'intérêt commun afin de servir de point de rencontre pour partager les expériences et les connaissances.

Les ministres ont ainsi adopté, en décembre 2004, un plan d'actions pour 2005 selon trois axes principaux d'effort visant respectivement la contribution des ministères de la défense à la surveillance maritime, à la protection civile et à la sécurité aérienne.

LE BILAN DU PREMIER COMITÉ DIRECTEUR

Sous présidence algérienne, le comité directeur qui s'est déroulé à Alger en mars 2005 avait pour objectif de fixer les actions pratiques à développer, en application des orientations reçues, et de préciser les modalités de cette mise en œuvre.

Certes, aujourd'hui, les orientations des ministres se focalisent sur des échanges d'informations et des actions de concertation. Ultérieurement des actions de partenariat, comme des exercices ou des développements opérationnels réels, feront sans doute l'objet des plans d'actions à venir.

Le comité directeur d'Alger a donc retenu en réponse au plan d'actions un certain nombre de projets qui, le plus souvent, avaient été proposés par les nations et approuvés en comité. Pour l'année 2005, on peut notamment retenir : un séminaire sur la surveillance maritime réunissant les chefs d'état-major des marines les 27 et 28 avril ; deux séminaires sur la contribution militaire à la protection civile envisagés pour le second semestre, tous étant prévus en Espagne ; et une action sur l'organisation du trafic commercial maritime en Méditerranée qui se déroulerait à Rome. En prévision de 2006, un séminaire sur la surveillance maritime pourrait être organisé en Tunisie, et un autre concernant le domaine aérien en France.

L'Algérie devrait organiser, durant le dernier trimestre 2005, un deuxième comité directeur pour étudier le bilan des actions conduites en 2005 et préparer le plan d'action suivant.

CONCLUSION

L'initiative de sécurité dans le format « 5+5 » est une démarche pratique et concrète, volontairement limitée à l'espace géographique de Méditerranée occidentale, que les dix pays concernés ont voulu progressive. Il représente une véritable tentative de mise en œuvre des ambitions du volet « Politique et sécurité » du Processus de Barcelone, entre un petit nombre de pays partenaires qui ont choisi de focaliser leurs efforts sur la défense de leurs intérêts communs. Cette démarche, si elle rencontre le succès, a vocation à servir de modèle aux autres

partenaires, et même ultérieurement à s'ouvrir à ceux-ci. L'initiative de sécurité dans le format « 5+5 » constitue donc un véritable enjeu pour l'ensemble du Processus de Barcelone.

Cette démarche est aussi un très intéressant outil de partenariat en Méditerranée occidentale. Il permet de faciliter les relations entre les pays des deux côtés de la Méditerranée, mais aussi entre les Etats côtiers d'une même rive. Il mérite un engagement volontaire et déterminé. D'ores et déjà, de premières réalisations se sont concrétisées, plus particulièrement en Espagne, et de nouvelles pistes émergent, qui font bien augurer de l'avenir de cette initiative originale.

Contre-amiral (2S) Jean-François Coustillère
Chargé d'études Relations Internationales
Etat-major des armées